

**ASSEMBLÉE NATIONALE**16 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 430

présenté par  
M. Hetzel et M. Reiss

-----

**ARTICLE 4**

I. – À la première phrase l’alinéa 5, substituer aux mots :

« leurs parents »

les mots :

« leur père et mère ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s’agit d’affirmer l’égalité des filiations en tête du code civil tout en maintenant l’altérité sexuelle dans la parenté.